Année scolaire 2026-2027

ÉCOLE SAINT-CHARLES
MONACO

Inscription Garderie de 16h30 à 17h30

Le mercredi uniquement de 11h30 à 12h30

A remettre entre le 25 août et le 2 septembre 2026, sur place, par mail (rsaint-charles@gouv.mc), ou par courrier, avec les **attestations de travail des deux parents**, pour l'année en cours précisant **les horaires de travail.**

Les enfants dont les 2 parents travaillent au-delà de 17h30 seront d'office inscrits à l'étude.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Nom de l'élève : ……

Classe : ……

Restera à la garderie : (*Entourer les jours où votre enfant restera à la garderie)*

LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI

Restera à la garderie dès le lundi 7 septembre 2026 : ☐ oui ☐ non

Si non, merci de préciser la date du début de garderie : ……

Je soussigné(e) ……

☐ Autorise mon enfant à partir seul de la garderie à …….h…… (maximum 17h30)

☐ N'autorise pas mon enfant à partir seul.

☐ A la fin de l'heure règlementaire de garderie (le mercredi 12h30), j autorise mon enfant à sortir seul.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'au-delà de l'horaire réglementaire de fermeture de l'école, si aucun responsable n'a pu être joint ou ne s'est présenté pour récupérer votre enfant, l'établissement est dans l'obligation de prévenir les services de la Sûreté publique afin d'assurer la sécurité de votre enfant conformément aux procédures en vigueur

Date : signatures des 2 parents :

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant:

NOM/PRENOM	QUALITE	N° TEL

Toute modification de cette liste doit être impérativement notifiée à la vie scolaire par écrit (rsaint-charles@gouv.mc). Le seul appel téléphonique ne peut suffire.